

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **Mairie de la Roque-en-Provence**

Séance du **01 juillet 2020**

Nombre de conseillers

- en exercice

- présents

- votants

- absents

- exclus

7

7

0

0

L'an deux mille vingt, le 1 juillet à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. ARGENTI Alexis.

Étaient présents : MM.

ARGENTI Alexis-BALDINI Murielle-NEDELEC-CORSO Scylia-MIRONNEAU
Nathalie-DELBAUVE Robert-GUILLEMETTE Thierry-BARRIERE Joël

Date de convocation :

26 juin 2020

Date d'affichage :

26 juin 2020

OBJET

Désignation d'un
représentant titulaire et
d'un représentant suppléant
pour le CLECT
D_2020_07_04

-Vue le Code générale des Collectivités Territoriales;
-Vue l'article 1609 nonies C du Code générale des impôts selon lesquelles il est crée entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges résultant du transfert des compétences des communes de la communauté d'agglomération,
-Vue l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2011 portant extension du périmètre de la CASA aux 8 Communes du canton de Coursegoules.
-Considérant qu'une commission a été crée entre La Communauté D'Agglomération et les communes par délibération du Conseil Communautaire du 18/02/2002.
Considérant que suite à l'extension du périmètre de l'EPCI, la commission d'évaluation des charges doit se réunir, il convient d'élargier la représentabilité aux 8 nouvelles communes,
-Considérant que chaque commune dispose d'au moins un représentant titulaire et un représentant suppléant, afin d'assurer une continuité de représentation,
Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant titulaire ainsi que d'un représentant suppléant de notre assemblée aux fins de représenter la commune lors des réunion des travaux du CLECT
Sont candidats:
Madame NEDELEC-CORSO Scylia en tant que représentant titulaire.
Monsieur BARRIERE Joël en tant que représentant suppléant
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, nomme:

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Nice le et
publication ou notification du

AR PREFECTURE

006-210601076-20200701-D_2020_07_04-DE

Reçu le 07/07/2020

Le Maire,



Signature

Madame NEDELEC-CORSO Scylia en tant que représentant titulaire.
Monsieur BARRIERE Joël en tant que représentant suppléant
Fait et délibéré les jours et an que dessus.

Le Maire,



Signature

AR PREFECTURE

006-210601076-20200701-D_2020_07_04-DE
Reçu le 07/07/2020